

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 6

Artikel: L'heure de l'Europe centrale au Grand Conseil
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

SUISSE: un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER: un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du Conteur vaudois. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

L'heure de l'Europe centrale au Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat a présenté, mercredi, au Grand Conseil, un projet de décret tendant à ce qu'il lui soit accordé des pleins-pouvoirs pour la fixation d'une heure légale.

Jamais projet d'arrêté n'a plus embarrassé nos braves députés.

La discussion s'ouvre et personne ne dit mot sur ce sujet, tout nouveau, et beaucoup trop scientifique pour notre assemblée législative.

Le président attend anxieux.

La droite regarde à gauche; la gauche regarde à droite; mais aucun secours ne vient. On cherche en vain un homme compétent pour entrer en matière, car le Grand Conseil n'abonde ni en astronomes, ni en mathématiciens.

Au fumoir et dans les couloirs, on chuchote, cherchant à se rendre compte de cette diable d'heure centrale et de ses fuseaux.

La question n'est pas très claire, quoi!

Ici, on propose deux montres: une dans chaque poche de gilet. Celle-ci marquera l'heure de Berlin, celle-là l'heure de Berne, à laquelle nous sommes habitués.

Ailleurs, on se demande si la gauche du Grand Conseil, qui est toute puissante, ne pourrait rien faire quant à la marche du soleil, afin que nous ne soyons pas obligés d'avancer nos horloges de trente minutes et de dîner à midi et demi.

Un des députés les plus influents de la gauche reconnaît ici l'impuissance du parti radical. Josué seul a commandé au soleil: aujourd'hui, ces choses-là ne se font plus.

Près de la cheminée, on fait en outre observer que l'heure centrale abrège la vie d'une demi-heure, et que la durée du mandat de député sera diminuée d'autant.

— Mais il faudra tenir bon, dit quelqu'un. J'ai été nommé pour quatre ans révolus, et je tiendrai bon jusqu'au bout. Tant pis pour les fuseaux!

..

Enfin, dans la salle, M. le colonel Guillemin demande la parole.

On respire!

Pourquoi donc a-t-il laissé si longtemps gémir ses collègues?...

Bref, il expose scientifiquement le système. Il explique qu'on a divisé notre globe en vingt quatre tranches de gâteau. Mais cela ne lui sourit guère; il tient à sa vieille heure, et n'entend pas qu'on dérange nos habitudes pour le bon plaisir de Messieurs de Berlin. Il veut le méridien de Berne, sous le régime duquel nous avons depuis si longtemps pris le vermouth au moins un quart, diné à midi, et dégusté le café à une heure.

— A moins, dit-il, qu'au pis-aller on nous oblige à nous pourvoir de montres munies de deux aiguilles pour les minutes: l'une, dorée, pour l'heure de Berne; l'autre, noire, pour l'heure allemande!

Mais voilà que M. le conseiller d'Etat Virieux se lève vivement pour répliquer. Il entre à fond dans le sujet. La théorie des longitudes, des méridiens, de l'heure astronomique, de l'heure moyenne et des fuseaux, n'est pour lui qu'un jeu. Il prouve que tout ce que nous avons à faire en telle occurrence, c'est simplement de nous soumettre à la décision du haut Conseil fédéral et d'adopter l'heure centrale. Autrement, nous nous exposerions à d'amères critiques, à des conflits incessants, en laissant nos horloges publiques en retard de trente minutes sur celle de la gare, ainsi que sur les pendules du Tribunal fédéral.

Du reste, nous estimons qu'il n'y a pas grand mal à abandonner l'heure de Lausanne, qui nous a fait une regrettable réputation, et à l'avancer ainsi d'une demi-heure.

Ne nous effrayons pas des mots.

Les fuseaux?... rien de plus simple! Les fuseaux sont tout bonnement vingt-quatre tranches divisant notre globe par des méridiens partant des pôles et passant par l'équateur.

Dans son mouvement diurne, notre globe tournant sur lui-même, fait passer chacune de ces tranches de gâteau devant le soleil.

Et dans ce mouvement, il faut une heure pour chaque tranche et vingt-quatre heures pour le tour entier.

Et chaque fuseau adopte la même heure. Ce n'est pas plus malin que ça.

..

Ceux qui seront le plus ennuyés par le nouveau système, ce sont certainement nos amis de Genève. Adieu le moins dix!

Cela dit, reproduisons plus bas les principaux passages de l'exposé des motifs du Conseil d'Etat, qui nous paraît à la fois très simple et très clair.

L. M.

..

En vertu d'un arrêté fédéral, et à partir du 1^{er} juin 1894, les administrations suisses de transport, savoir: les postes, les télégraphes, les chemins de fer et les bateaux à vapeur, remplaceront l'heure de Berne par celle de l'Europe centrale, c'est-à-dire par l'heure du 15^{me} degré à l'est de Greenwich.

Rappelons quelques généralités sur la mesure du temps.

Dans le langage courant, on dit que c'est la « marche du soleil » ou plutôt la position de la terre par rapport au soleil qui règle les montres. C'est vrai; mais il faut ajouter que le temps est mesuré sur la marche d'un soleil fictif dit *soleil moyen*. Cette fiction astronomique a pour but pratique de corriger l'inégalité des jours solaires et d'obtenir pour chaque journée de l'année une division mathématiquement égale. On obtient ainsi le *temps moyen*.

L'unité de temps civile est donc le jour solaire moyen. Le jour est divisé en deux cycles de douze heures; l'heure en minutes et secondes de *temps*.

La sphère terrestre est divisée en 360 degrés de longitude (*méridiens*). Les degrés sont divisés en minutes et secondes de *longitude*. Une heure correspond à 15 degrés ($360:24=15$).

Tous les points du globe situés sur la même longitude ont la même heure. L'heure varie entre chaque longitude.

Il est midi en un lieu quand le soleil passe au méridien de ce lieu, minuit quand il passe au méridien opposé.

Pratiquement, il est impossible que chaque localité ait son heure: dans les divers pays on a adopté légalement ou tacitement pour tout le territoire l'heure de la capitale ou l'heure d'un centre très important, ou encore l'heure d'un observatoire, etc., etc. On le voit, il y a à la base de l'heure un système astro-

nomique conventionnel; de même, conventionnellement, on a dû admettre que l'heure de tout un pays serait l'heure de tel point de ce pays. Mais on doit dans la mesure du possible éviter que le système conventionnel s'écarte trop du *temps vrai*.

L'heure dite de l'Europe centrale dérive du système dit des « fuseaux horaires » ou encore « heure par zones ou fuseaux ».

Il repose sur une division de la circonférence de la terre en 24 tranches égales (zones ou fuseaux) correspondant aux 24 heures du jour.

Le globe terrestre étant divisé (comme la sphère géométrique) en 360 degrés de longitude, chaque fuseau comprend quinze degrés de longitude. Pour chaque fuseau l'heure est la même et correspond à celle du milieu mathématique du fuseau. Ainsi, et c'est ce qui constitue la conception grandiose du système, dans l'ensemble de tous les fuseaux les *minutes* sont les mêmes et l'heure varie d'un fuseau à l'autre de soixante minutes. S'il est 1 h. 40 m. dans un fuseau quelconque, il est 2 h. 40 m. dans le fuseau voisin, 3 h. 40 m. dans le suivant, etc., etc.

La zone de l'Europe centrale est celle dans laquelle le 15^{me} degré de longitude à l'est de Greenwich constitue le méridien indiquant l'heure. C'est dans cette zone qu'est située la partie de la Suisse, à l'est d'une ligne tirée de Delémont à Sion. Le territoire à l'ouest de cette ligne appartiendrait à la zone de l'Europe occidentale. On admet que chaque pays appartiendrait à la zone comprenant la plus grande partie de son territoire. Font partie de l'Europe centrale, entre autres la Suisse, l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie.

En résumé, dès le 1^{er} juin, l'heure nouvelle avancera de trente minutes sur l'heure actuelle et si l'on ne faisait rien, on risquerait d'avoir dans toutes les relations officielles et privées une incertitude des plus préjudiciables. Une personne serait citée en justice pour dix heures; serait-ce à dix heures, heure de l'Europe centrale, heure de Berne, ou heure locale ??? On pourrait multiplier les exemples. On lirait sur la porte d'un bureau officiel ou mieux dans un arrêté du Conseil d'Etat que le public est reçu de telle heure à telle heure: serait-ce l'ancienne ou la nouvelle heure?

Où l'on peut-on battre sa femme impunément?

Le saviez-vous, chers lecteurs, qu'il est un endroit où l'on peut battre sa femme sans que la justice vous atteigne? Non, eh bien, un procès qui vient de se juger à Paris, et qui a fait grand bruit, va vous l'apprendre.

Il s'agissait d'un mari qui a indignement battu son épouse. Celle-ci s'était plainte; peine perdue. Les jurés et les juges ont eu l'air de dire qu'elle devait s'estimer encore bien contente que son seigneur et maître ne l'ait pas coupée en petits morceaux, et, pour masquer leur férocité d'une apparence de raisonnement juridique, ils ont déclaré le mari innocent, parce qu'il a battu sa femme... à l'étranger.

« Cette appréciation est un comble, s'écrie *Odette*, le chroniqueur de la *Famille*. Voilà qui va mettre à l'aise messieurs nos maris. Quand ils auront contre nous quelque grief, ils nous diront très gentiment :

— Ma mie, laissons là ces disputes; tu as raison, tu es un ange et je suis un butor. Je veux me faire pardonner ma méchanceté. Tu me disais l'an dernier : « Nous n'avons pas vu la Suisse, je veux voir la Suisse. » J'y songe; les affaires sont au calme; partons. Suis-je un gentil mari?

— Oh! que tu es bon! mais... c'est qu'il fait bien froid, maintenant.

— Raison de plus : nous verrons la Suisse dans toute sa splendeur, la neige, les glaciers...

— Et les avalanches. J'aime mieux l'Italie.

— Soit. Je n'ai rien à te refuser. L'Italie, Venise, *Venezia la Bella*, les lagunes, Florence... Superbe! En route.

On part; elle, radieuse, confiante; lui, les yeux clos dans le wagon, dormant la tête sur sa valise, en rêvant qu'il repose sur l'oreiller d'Othello.

On arrive à la frontière; les douaniers paraissent. Pendant qu'ils bouleversent vos malles, on mène un peu sa femme à l'écart et, sur-le-champ, d'une main vigoureuse, armée d'un jonc élégant, on couvre de bleus la pauvre :

— Nous y voilà en Italie, nous y voilà. Tu te souviens de la scène que tu m'as faite avant-hier! Ah! tu as voulu voir l'Italie! Regarde-la, regarde-la!

La fine badine siffle.

« Pan, paf, pif! »

— Eh bien! maintenant, va te plaindre.

Sans lâcher madame, à moitié évanouie, on repasse la frontière, on rentre en France où, à la première gare, se trouve un gendarme qui vous obligera à suivre votre bourreau si vous faites mine de fuir. Vous réintègrerez le domicile conjugal pour prendre le lit et vous couvrir de compresses. Après huit jours de maladie, vous irez, encore toute meurtrie, trouver un avocat — marié aussi celui-là ou mariable — qui vous dira avec un sourire tout à fait consolant : « Assurément, madame, assurément, c'est fâcheux, très fâcheux, ce que vous me racontez là. Il y a eu sévices et violences, crimes prévus par les articles tant et tant... Mais nous n'y pouvons rien. Vous avez été battue à l'étranger, en Italie, sous le beau ciel de l'Italie; les magistrats français n'ont rien à y voir. Un récent arrêt l'a bien prouvé. »

Belle raison, ma foi!

Oh! si la loi admettait l'équivalence du costume et que l'une de nous se trouvât un beau jour président du tri-

bunal, elle conclurait bien autrement.

— Monsieur, dirait-elle à l'accusé, vous êtes ou un mécréant ou un galant homme qui a eu le tort de s'impatienter. Dans le premier cas, la cause est entendue et la cour vous condamne; dans le second, elle vous rappelle que vous avez juré amour et protection à votre femme et que votre premier devoir est de tenir la parole donnée. Vous l'avez oublié dans une heure mauvaise; priez Madame d'agréer l'expression de vos regrets et votre résolution de ne plus pêcher à l'avenir. »

Mais, si le mari est un galant homme, il n'a pas besoin du speech éloquent d'un président pour obtenir le pardon de sa femme quand il lui a fait de la peine. Donc, tous ceux qui, en pareil cas, vont à la barre de dame Justice sont plus ou moins des mécréants qu'il faut condamner sans miséricorde.

Qu'en pensez-vous?

Si j'osais, je dirais bien aussi que les hommes sont un peu, ou plutôt beaucoup, ce que nous les faisons. »

Contre trop d'embonpoint.

Nous empruntons à la *Science pratique* ces excellents conseils donnés aux personnes qui prennent trop d'embonpoint :

Pour enrayer l'engraissement sans porter préjudice aux forces, il faut faire usage de *graisse*, mais à dose modérée. Il faut faire choix d'une substance grasse de digestion facile, comme le bon beurre et le lard de bonne qualité. La quantité journalière de ces corps gras peut être portée de 3 à 4 onces, mais pas au-delà.

Mais pourquoi de la graisse? dira-t-on; cette graisse ne va-t-elle pas former encore pour l'organisme une surcharge nouvelle? Nullement; l'alimentation grasse diminue la faim et la soif; par conséquent elle restreint la quantité de nourriture solide et liquide dont les *gras* ont, en général, de la tendance à abuser. Je ne connais guère de gras qui ne soient passablement gourmands! La graisse est un aliment d'épargne qui permet au corps une annexion plus complète des matières azotées et le prive, au besoin, d'ingérer celles-ci en trop grande quantité.

La graisse consommée sous forme de lard ou sous forme de beurre est susceptible de donner lieu, au sein de l'organisme, à moins de formation de graisse corporelle que les viandes, les matières féculantes ou farineuses.

La graisse conserve les forces individuelles en donnant au corps la chaleur dont il a besoin pour son fonctionnement. Sous ce dernier rapport, 100 grammes de graisse font plus que 200 grammes d'albuminates secs et de féculé.

Une autre erreur à l'endroit de l'obésité consiste dans la proscription ou plutôt la réduction trop sensible des boissons.

Que l'on interdise les boissons alcooliques, c'est fort bien; que l'on ne permette qu'avec beaucoup de modération les boissons fermentées, c'est parfait encore. Mais il en est autrement en ce qui concerne les boissons aromatiques, comme le thé et le café... On conseillera donc de prendre ces dernières